

Monsieur Alain LEFEBVRE, Inspecteur Général  
Ministère de la Région de Bruxelles Capitale  
Administration de l'Équipement et des Déplacements  
CCN rue du Progrès, 80  
B 1030 - BRUXELLES

Direction des Voiries  
Ing Dirigeant : Eddy Lauwers  
Ing Ilse Wuyts

Objet :  
Etude de stabilité et diagnostic de dangerosité des marronniers en alignement de l'avenue Winston Churchill sur le territoire de la Commune d'Uccle.

Ennetières, le 28 janvier 2004

Monsieur,

Conformément à la mission qui nous a été confiée, je vous prie de trouver en annexe les résultats techniques détaillés concernant l'inspection de marronniers situés le long de l'avenue Winston Churchill à Uccle. Vous trouverez, page suivante, la liste récapitulative reprenant les numéros des arbres dangereux mis en évidence au cours de notre inspection.

Pour rappel, les arbres concernés par la présente étude de dangerosité sont localisés dans la première section Ouest de l'avenue Winston Churchill, entre la rue Vanderkindere et le Rond-point Churchill et en différents endroits de l'avenue pour un certain nombre de sujets jugés douteux par vos Services. Au total, 128 marronniers ont été étudiés. Nous avons repris les données dendrométriques et tenu compte des tests réalisés au "Résistographe" qui nous ont été transmis par l'AED.

Plantés en alignement, sur terre-plein central, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, 360 marronniers environ bordent le site du tramway. Cette structure végétale, est hétérogène. La 1<sup>ère</sup> section Ouest de l'alignement (station) est actuellement composée d'une centaine de marronniers dont 75 "vieux" marronniers de la plantation initiale ainsi qu'un certain nombre de jeunes sujets de remplacement. A noter l'existence d'un projet de renouvellement des plantations pour l'ensemble de l'avenue. Les opérations de renouvellement des arbres de la section Ouest, entre la rue Vanderkindere et le Rond-point Churchill sont programmées pour 2004 sous la référence "phase 1".

Les marronniers de la plantation initiale ont généralement subi des tailles sévères dans le passé dont plusieurs remontées de couronne tardives (suppression des premières branches charpentières devenues gênantes) occasionnant d'importantes plaies de coupe, à l'origine de la plupart des cavités observées sur le tronc. Ces arbres sont souvent très dégradés en partie aérienne, les houppiers sont souvent composés de grands rejets dont l'ancrage est fragilisé. Les travaux de sol, réalisés au pied des arbres, les ont également fragilisés. Ainsi le renouvellement des voies de tramway en octobre 2002 a nécessité des fouilles sur environ 50cm

de profondeur. Ces travaux ont occasionné, inévitablement, des lésions racinaires. Un marronnier déstabilisé par ces derniers travaux de fouille a du être abattu.

### INTERVENTIONS DE MISE EN SECURITE

Les arbres concernés présentent de mauvaises caractéristiques de solidité. Leur état mécanique nécessite une intervention de mise en sécurité soit par la taille, soit par l'abattage du sujet dangereux. La taille, définie en annexe, a pour objectif d'éliminer provisoirement le risque de rupture de branches ou de réduire la « voilure » de l'arbre en cas de fragilité mécanique du tronc ou de défaut d'ancrage.

#### ABATTAGE

I Marronniers de la section Ouest	ABATTAGE IMMEDIATS DES SUJETS N° (derniers chiffres après 6.01)	14
	7 - 25 - 40 - 47 - 52 - 327 - 331 - 335 - 339 - 340 - 347 - 352 - 355 - 356	
II Marronniers dans autres sections	110 - 120 - 182	3
		17

#### ABATTAGE CONSEILLE

Les arbres concernés sont situés dans la section Ouest de l'alignement qui doit être renouvelée prochainement. Ces marronniers présentent des défauts mécaniques évolutifs avec risque de rupture, les parties aériennes sont souvent très dégradées. Le maintien provisoire de ces arbres, même à court terme, nécessite une intervention de taille à caractère sécuritaire. Ces travaux d'élagage seront le plus souvent lourds et coûteux, les effets de la taille peu durables. Compte tenu de l'état des arbres, de la perception de l'alignement après la disparition des 14 sujets prévus à l'abattage et de la proximité des opérations de renouvellement des plantations, pour cette section de l'alignement (phase 1 du projet), nous conseillons l'abattage de ces marronniers.

I Marronniers de la section Ouest	ABATTAGE CONSEILLE DES SUJETS N° En cas de maintien provisoire, ces arbres devront être réduits <i>Cf. préconisations par arbre et définition de taille en annexe</i>	58
	6 - 8 - 9 - 11 - 12 - 13 - 14 - 16 - 17 - 18 - 20 - 22 - 27 - 28 - 29 - 33 - 35 - 36 - 39 - 41 - 44 - 45 - 46 - 49 - 50 - 51 - 53 - 54 - 306 - 308 - 309 - 310 - 311 - 312 - 313 - 314 - 316 - 317 - 319 - 320 - 321 - 323 - 324 - 325 - 326 - 332 - 333 - 334 - 336 - 337 - 338 - 341 - 342 - 343 - 345 - 346 - 350 - 353	

#### TAILLE SECURITAIRE

*Cf. préconisations par arbre et définition de taille en annexe*

II Marronniers dans autres sections	TAILLE DE REDUCTION / ALLEGEMENT°	33
	58 - 59 - 69 - 72 - 76 - 74 - 75 - 77 - 79 - 86 - 88 - 96 - 114 - 127 - 140 - 141 - 143 - 148 - 165 - 167 - 168 - 169 - 171 - 172 - 173 - 174 - 176 - 177 - 180 - 197 - 227 - 231 - 279	

Cette intervention de taille doit permettre le maintien provisoire des arbres concernés dans des conditions de sécurité raisonnables. Ils devront être surveillés, suivi annuellement par du personnel averti.

## PRECONISATIONS SANITAIRES LORS DES TRAVAUX

Désinfection régulière des outils de coupe.

Certains jeunes marronniers présentent des lésions longitudinales observées sur le tronc avec un décollement de l'écorce. Ils peuvent être atteints par une nouvelle maladie du marronnier encore indéterminée qui sévit dans le Nord de la France depuis environ 2 ans et qui peut conduire à la mort du végétal au bout de 2 ou 3 ans. Les symptômes visuels sont proches. Des travaux de recherches sont en cours (Ph Rousseau, P. Aversenq). Nous recommandons de désinfecter les outils de coupe et de brûler le bois des 3 marronniers douteux, n° 64, 301, 302, situés dans le rond-point Churchill. ✕

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe ROUSSEAU  
Expert-conseil en Arboriculture Ornementale

En annexe : - Tableau récapitulatif  
- Définition des préconisations de taille